



A. V. D. L.

Association Villeurbannaise pour le Droit au Logement

277, rue du 4 août 69 100 Villeurbanne

Tél. 04 72 65 35 90

Fax 04 78 85 40 53

www.avdl.fr

avdl.asso@free.fr

Vous pensez avoir été confronté à une expérience de discrimination ?

Que faire ? Où vous renseigner ?

Si vous pensez avoir été confronté à une expérience de discrimination, prenez dans un premier temps un conseil juridique gratuit :

A Villeurbanne :

- Association ARCAD (Agir en Région pour Construire un Avenir sans Discrimination) :

Permanence gratuite avec des avocats spécialisés tous les vendredis de 14h à 17h

13 rue Docteur Ollier (métro A, Gratte Ciel)

Téléphone : 06 20 23 55 63

Mail : arcad69@free.fr

<http://arcad69.free.fr>

A Lyon :

- Association SOS Racisme

10 rue de l'épée (Metro Guillotière - Ligne D)

69003 Lyon

Téléphone : 04 78 95 01 38

Mail : rhone@sos-racisme.org

Au niveau national :

- La HALDE (Haute Autorité de Lutte contre les Discriminations et pour l'Égalité)

Elle peut être saisie :

- Par lettre :

La Halde

11 rue Saint Georges

75 009 Paris

- Par téléphone :

08 1000 5000 (coût d'une communication locale à partir d'un poste fixe)

Du lundi au vendredi de 8h à 20h pour une information sur les discriminations

- Par mail :

contact@halde.fr

www.halde.fr

Avant votre rendez vous, essayez de faire le point et de récolter tous les éléments de manière la plus précise possible afin que dès le premier rendez vous, un conseil approprié vous soit donné :

Quels propos et quels actes ?

Où cela s'est-il passé ?

Qui s'est rendu coupable des propos ou des actes (si possible avoir le nom de la personne physique) ?

Y a-t-il des témoins ?

NB : les faits remontant à plus d'un an, sauf cas spécifiques où vous auriez des éléments de preuves matériels (écrits par exemple), seront difficilement sanctionnables.